



Décision du Conseil d'administration de CAFI

République démocratique du Congo - Approbation de l'allocation de Fonds CAFI au Fonds national REDD+ (12^{ème} sous-tranche)

Adoptée par courrier électronique le 12 décembre 2025

EB.2025.49

Considérant :

- La déclaration CAFI et le défi persistant de la déforestation et de la sécurité alimentaire en République démocratique du Congo.
- La lettre d'intention entre CAFI et le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) signée le 22 avril 2016 et le 2 novembre 2021.
- Le 25 novembre 2025, le ministre des Finances de la RDC a soumis une demande de transfert de 61 586 218,36 dollars américains sur le compte du Fonds national REDD+ (FONAREDD), comme suit :
 - 63 266 162,36 dollars américains en besoins de financement, moins
 - 1 679 944,00 USD de fonds disponibles sur le compte du FONAREDD ;
- Les « besoins de financement démontrés » (correspondant aux tranches de financement pour lesquelles le Comité de pilotage du FONAREDD a approuvé une décision et/ou des tranches de financement pour lesquelles le comité de revue des programmes (CRP) du FONAREDD a émis une résolution positive recommandant le décaissement) s'élevant à **54 889 000 USD** et comprenant :
 - 1^{ère} tranche de « **Energie-2** » (FENU – 20 000 000 USD) ;
 - 1^{ère} tranche de « **PIREDD Sud Ubangi** » (Enabel – 10 000 000 USD) ;
 - 1^{ère} tranche de « **PSFD Addendum** » (AFD – 4 000 000 USD) ;
 - 1^{ère} tranche de « **PIREDD Maniema - 2** » (GIZ – 8 000 000 USD) ;
 - 2^{ème} tranche du « **PARF-2** » (ONU-Habitat – 6 850 000 dollars) ;
 - 1^{ère} partie de la 2^{ème} tranche du « **PIREDD Plateau** » (UNOPS – 2 439 000 dollars) ;
 - 1^{ère} tranche de « **FOREX-PES** » (RFN – 3 600 000 dollars).

Le Conseil d'administration de CAFI a examiné la demande du Gouvernement de la RDC ainsi que les résolutions et décisions du FONAREDD démontrant les besoins de financement. Sur cette base, le Conseil d'administration de CAFI :

1. **Approuve** le transfert de **53 209 056 dollars américains** (cinquante-trois millions deux cent neuf mille cinquante-six dollars américains) du Fonds fiduciaire CAFI au FONAREDD afin de soutenir la mise en œuvre du portefeuille de programmes et de financer les programmes susmentionnés.
2. **Approuve** l'augmentation budgétaire de **53 209 056 dollars américains** (cinquante-trois millions deux cent neuf mille cinquante-six dollars américains) pour le projet [103702](#) « Décaissement au Fonds national REDD de la RDC » au niveau du Fonds fiduciaire CAFI en vue de faciliter la transaction susmentionnée de CAFI vers le FONAREDD.
3. **Rappelle** que :
 - a) Conformément [au manuel des opérations de CAFI](#), tous les programmes doivent utiliser et se conformer aux modèles de rapport de CAFI, et ceux approuvés après novembre 2023 doivent également se conformer [aux lignes directrices de CAFI en matière de suivi et d'évaluation](#).
 - b) Les programmes doivent démontrer qu'ils ont dépensé au moins 70 % des fonds transférés avant de demander le transfert de la tranche suivante. Le Conseil d'administration de CAFI **souligne** la nécessité d'un reporting financier solide et détaillé et **rappelle** que, conformément aux protocoles d'accord signés entre les agences d'exécution et le Fonds fiduciaire, les rapports financiers fourniront des informations sur l'utilisation des ressources financières par rapport aux résultats et aux effets attendus du cadre de résultats convenu.
 - c) La position de CAFI sur le versement des tranches de financement pour les projets AFAT (agriculture, foresterie et utilisation des terres) sera guidée par la décision [EB.2024.33](#) du Conseil d'administration sur la vérification indépendante.
4. **Remercie** le secrétariat exécutif du FONAREDD d'avoir communiqué cette décision aux organes de gouvernance du FONAREDD.

Président, Conseil d'administration de CAFI	Membre des Nations Unies, Conseil d'administration de CAFI
Signature :	Signature :
Date :	Date :